

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020

Lundi, le 7 décembre 2020, se tient avec l'application ZOOM et à huis clos (public non-autorisé), autorisé en vertu de l'arrêté ministériel du ministère de la Santé et des Services sociaux relatif à la pandémie de la Covid-19, la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette, présente virtuellement via l'application Zoom.

Sont présents virtuellement (via zoom):

M. le conseiller	Paul Pineault
Mme la conseillère	Sylvie Larouche
M. le conseiller	Germain Grenon
M. le conseiller	André Dufour
M. le conseiller	Philippe Dufour
M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, assiste aussi virtuellement à la séance.

302-2020

Acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 décembre 2020.

1.0 PENSÉE.

2.0 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI, 7 DÉCEMBRE 2020.

3.0 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :

- 3.1** Séance ordinaire du 2 novembre 2020.
- 3.2** Séance spéciale du 16 novembre 2020, 19 h.
- 3.3** Séance spéciale du 23 novembre 2020, 19 h.

4.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- 4.1** Registre – Déclaration de l'élu pour dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus.
- 4.2** Mainlevée – Vente 25 403 853 – M. Bruce Prud'homme – Autorisation de signature.
- 4.3** Projet de Règlement 507 – Tarification lac Lamothe – Présentation, dépôt et avis de motion.
- 4.4** Politique MADA.
- 4.5** Demande d'acquisition de terrain – Secteur alpin – Autorisation de signature.
- 4.6** Calendrier des séances ordinaires 2021.
- 4.7** Financement – Règlement d'emprunt 503 – Prolongement – Aqueduc 12^e chemin du lac Clair – Autorisation de signatures.

5.0 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE:

- 5.1** Demandes de dérogation mineure – Positions finales :
 - 5.1.1** M. Jacques Gauthier – 120, rue de Méribel – 7591-73-6723;
 - 5.1.2** Mme Johanne Gravel/M. Mario Tremblay – 116, rue de Méribel – 7591-73-4225;
 - 5.1.3** Mme Nadia Martin/M. Dominic Bolduc – 126, rue de Banff – 7590-46-1684;
 - 5.1.4** Mme Isabelle Champagne/M. Paul Jean – 112, 1er chemin du lac Clair – 6187-96-2241.
- 5.2** Demande de dérogation mineure – Maçonnerie Thibeault ltée – 109, rue de Tremblant – 7690-05-5367 - Retrait.
- 5.3** Comité consultatif d'urbanisme.

6.0 LOISIRS ET CULTURE:

- 6.1** Association des propriétaires du village alpin – Aide financière.

7.0 CORRESPONDANCE.

8.0 AFFAIRES NOUVELLES :

- 8.1** Changement de zonage – Processus de modification – Pharmacie.
- 8.2** _____
- 8.3** _____

9.0 ACCEPTATION DES COMPTES.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 décembre 2020, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

303-2020

Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

304-2020

Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 16 novembre 2020, 19 h.

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 16 novembre 2020, 19 h, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

305-2020

Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 23 novembre 2020, 19 h.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 23 novembre 2020, 19 h, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

Déclaration de l'élu pour dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus – Dépôt du registre public.

M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon dépose conformément à l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le registre public des déclarations de l'élu pour dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus depuis le dépôt du registre précédent en décembre 2019.

306-2020

Mainlevée – Vente 25 403 853 – M. Bruce Prud'homme – Autorisation de signature.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau donne mainlevée relativement à l'acte 25 403 853 (M. Bruce Prud'homme); et que M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

Projet de Règlement 507 – Tarification lac Lamothe – Présentation, dépôt et avis de motion.

M. le conseiller Germain Grenon fait la présentation et le dépôt du projet de Règlement 507 et donne avis de motion qu'il y aura lors d'une séance ultérieure, adoption de ce règlement ayant pour objet de modifier le Règlement #292 relatif à la tarification concernant l'occupation et l'entretien du site communautaire du lac Lamothe tel que déjà modifié par les Règlements #324, #335, #370, #452, #465 et #487.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUBUC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU

RÈGLEMENT #507

Règlement #507 ayant pour objet de modifier le Règlement #292 relatif à la tarification concernant l'occupation et l'entretien du site communautaire du lac Lamothe tel que déjà modifié par les Règlements #324, #335, #370, #452, #465 et #487.

- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau peut prévoir que toute partie de ses biens, services ou activités, soit financée au moyen d'un mode de tarification en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chap. s-2.1);
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau est détentrice d'un bail accordé par le Ministère des ressources naturelles relativement à un terrain de 19.8 hectares situé sur une partie du bloc I du Canton de Falardeau, lequel terrain est pour la présente, désigné « site communautaire du lac Lamothe »;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité sous-loue lesdits terrains à des citoyens qui y ont installé des bâtiments et/ou abris temporaires;
- CONSIDÉRANT** que le Règlement #292 tel que modifié par les Règlements #324, #335, #370, #452, #465 et #487 fixe les tarifs annuels imposés aux occupants d'emplacement sur le site communautaire du lac Lamothe, soit :
- 350 \$ pour l'occupation et l'entretien du site
 - 50 \$ pour l'entretien du bloc sanitaire
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau estime qu'il est d'intérêt et d'utilité publics d'adopter le présent règlement remplaçant ces tarifs;
- CONSIDÉRANT** que le projet du Règlement #507 a été déposé et un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau tenue le 7^e jour du mois de décembre 2020.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu à _____ que soit et est adopté le Règlement portant le #507 et il est par le présent règlement ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement, ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long récité.

ARTICLE 2

L'article 5 du Règlement #292, tel que déjà modifié par les règlements #324, #335, #370, #452, #465 et #487, est par le présent règlement modifié afin de se lire comme suit :

« *Le tarif annuel par terrain sous-loué, tel que décrété au présent règlement, est fixé à :*

➤ 450 \$

La compensation annuelle sera payée en un versement à la même date que le premier versement pour les taxes foncières. »

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu toutes les approbations requises et prévues par la loi.

Lu et adopté à la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau, tenue le 14^e jour du mois décembre 2020 et signé par le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général.

**CATHERINE MORISSETTE
MAIRE**

**DANIEL HUDON
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**

LE NUMÉRO DE RÉOLUTION 307-2020 EST INEXISTANT.

308-2020

Politique MADA – Politique et plan d'action.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a pris connaissance du projet de politique Municipalité amie des aînés (MADA) accompagné du plan d'action;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette démarche, le comité de pilotage a procédé à un sondage, et a tenu des assemblées publiques de consultation auprès des citoyens de plus de 55 ans de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau se déclare satisfaite de la politique et de son plan d'action;

CONSIDÉRANT que l'adoption d'une politique Municipalité amie des aînés (MADA) nécessite la création d'une structure de suivi;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de la politique MADA;

CONSIDÉRANT que la politique MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu :

- que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau adopte la politique MADA accompagnée du plan d'action;
- que le comité MADA aura pour mandat d'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action:
 - en exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité;
 - en priorisant les éléments du plan d'action;
 - d'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la politique MADA;
 - d'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la politique MADA;
 - grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance;
 - de sensibiliser les décideurs à l'importance des familles dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel);

➤ que le comité de suivi du plan d'action MADA sera formé des personnes suivantes:

- M. Gil-Réal Simard
- M. Robert Desbiens
- Mme Ginette Larouche
- Mme Cynthia Larouche
- M. Philippe Dufour
- Mme Caroline Boies
- Mme Hélène Potvin
- Mme Anny-Pier Perron

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

309-2020

Demande d'acquisition de terrain – Secteur alpin – Autorisation de signature.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon à présenter au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, pour et au nom de la Municipalité, une demande d'achat d'un terrain dans le secteur alpin pour permettre la continuité du développement de ce secteur récréotouristique névralgique. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

310-2020

Calendrier des séances ordinaires 2021.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau fixe les dates des séances ordinaires du conseil telles que ci-bas :

- Lundi, le 11 janvier 2021 20h00
- Lundi, le 1er février 2021 20h00
- Lundi, le 1 mars 2021 20h00
- Lundi, le 5 avril 2021 20h00
- Lundi, le 3 mai 2021 20h00
- Lundi, le 7 juin 2021 20h00
- Lundi, le 5 juillet 2021 20h00
- Lundi, le 2 août 2021 20h00
- Mardi, le 7 septembre 2021
(6 septembre : Fête du Travail) 20h00
- Lundi, le 4 octobre 2021 20h00
- Lundi, le 14 novembre 2021
(Élections) 20h00
- Lundi, le 6 décembre 2021 20h00

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

311-2020

**Aqueduc – 12^e chemin du lac Clair – Règlement 503 –
Financement – Autorisation de signatures.**

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte la proposition de financement de *Caisse Desjardins de la Rive nord du Saguenay* visant à financer les coûts du Règlement 503 (Aqueduc – Lac Clair # 12) selon les modalités suivantes:

Capital	Taux	Année
8 875 \$	3.27 %	2021
8 876 \$	3.27 %	2022
8 876 \$	3.27 %	2023
8 876 \$	3.27 %	2024
<u>8 876 \$</u>	3.27 %	2025
44 379 \$		

et que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

312-2020

**Demande de dérogation mineure – M. Jacques Gauthier – 120,
rue de Méribel – Position finale – 7591-73-6723.**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 12 novembre 2020 de M. Jacques Gauthier, du 120, rue de Méribel, visant à régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire attenant qui empiète de 1.09 mètre dans la marge latérale ouest de 5 mètres;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 23-2020 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a statué préliminairement par sa résolution 291-2020 en faveur de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que lors de la présente séance tenant lieu d'assemblée publique aux fins de consultation, aucun commentaire ou information défavorable n'a été soumis à l'attention des membres du conseil tant par les voisins pouvant être immédiatement concernés que par la population en général.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue définitivement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de M. Jacques Gauthier, du 120, rue de Méribel, en régularisant l'implantation d'un bâtiment accessoire attenant qui empiète de 1.09 mètre dans la marge latérale ouest de 5 mètres. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

313-2020

Demande de dérogation mineure – Mme Johanne Gravel et M. Mario Tremblay – 116, rue de Méribel – Position finale – 7591-73-4225.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 12 novembre 2020 de Mme Johanne Gravel et M. Mario Tremblay, du 116, rue de Méribel, visant à régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire attenant qui empiète de 3.79 mètres dans la marge latérale est de 5 mètres;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 24-2020 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a statué préliminairement par sa résolution 292-2020 en faveur de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que lors de la présente séance tenant lieu d'assemblée publique aux fins de consultation, aucun commentaire ou information défavorable n'a été soumis à l'attention des membres du conseil tant par les voisins pouvant être immédiatement concernés que par la population en général.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue définitivement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de Mme Johanne Gravel et M. Mario Tremblay, du 116, rue de Méribel, en régularisant l'implantation d'un bâtiment accessoire attenant qui empiète de 3.79 mètres dans la marge latérale est de 5 mètres. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

314-2020

Demande de dérogation mineure – Mme Nadia Martin et M. Dominic Bolduc – 126, rue de Banff – Position finale – 7590-46-1684.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 12 novembre 2020 de Mme Nadia Martin et M. Dominic Bolduc, du 126, rue de Banff, visant à régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire qui empiète de 3.82 mètres dans la marge latérale nord de 5 mètres;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 22-2020 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a statué préliminairement par sa résolution 293-2020 en faveur de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que lors de la présente séance tenant lieu d'assemblée publique aux fins de consultation, aucun commentaire ou information défavorable n'a été soumis à l'attention des membres du conseil tant par les voisins pouvant être immédiatement concernés que par la population en général.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue définitivement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de Mme Nadia Martin et M. Dominic Bolduc, du 126, rue de Banff, en régularisant l'implantation d'un bâtiment accessoire qui empiète de 3.82 mètres dans la marge latérale nord de 5 mètres. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

315-2020

Demande de dérogation mineure – Mme Isabelle Champagne et M. Paul Jean – 112, 1^{er} chemin du lac Clair – Position finale – 6187-96-2241.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 30 octobre 2020 de Mme Isabelle Champagne et M. Paul Jean, du 112, 1^{er} chemin du lac Clair, visant à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire portant la superficie totale des

bâtiments accessoires à 121 mètres carrés alors que le maximum autorisé dans ce secteur est de 110 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 20-2020 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a statué préliminairement par sa résolution 294-2020 en faveur de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que lors de la présente séance tenant lieu d'assemblée publique aux fins de consultation, aucun commentaire ou information défavorable n'a été soumis à l'attention des membres du conseil tant par les voisins pouvant être immédiatement concernés que par la population en général.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue définitivement en défaveur de la demande de dérogation mineure reçue de Mme Isabelle Champagne et M. Paul Jean, du 112, 1^{er} chemin du lac Clair, en refusant la construction d'un bâtiment accessoire portant la superficie totale des bâtiments accessoires à 121 mètres carrés alors que le maximum autorisé dans ce secteur est de 110 mètres carrés.

Le vote est demandé sur cette proposition:

POUR: Mme la conseillère Sylvie Larouche
M. le conseiller Germain Grenon
M. le conseiller Paul Pineault

CONTRE: M. le conseiller André Dufour
M. le conseiller Philippe Dufour
M. le conseiller Richard Sirois
Mme le maire Catherine Morissette

Refusée à la majorité des conseillers(ères).

316-2020

Demande de dérogation mineure – Mme Isabelle Champagne et M. Paul Jean – 112, 1^{er} chemin du lac Clair – Position finale – 6187-96-2241.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 30 octobre 2020 de Mme Isabelle Champagne et M. Paul Jean, du 112, 1^{er} chemin du lac Clair, visant à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire portant la superficie totale des bâtiments accessoires à 121 mètres carrés alors que le maximum autorisé dans ce secteur est de 110 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 20-2020 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a statué préliminairement par sa résolution 294-2020 en faveur de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que lors de la présente séance tenant lieu d'assemblée publique aux fins de consultation, aucun commentaire ou information défavorable n'a été soumis à l'attention des membres du conseil tant par les voisins pouvant être immédiatement concernés que par la population en général.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue définitivement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de Mme Isabelle Champagne et M. Paul Jean, du 112, 1^{er} chemin du lac Clair, en autorisant la construction d'un bâtiment accessoire portant la superficie totale des bâtiments accessoires à 121 mètres carrés alors que le maximum autorisé dans ce secteur est de 110 mètres carrés.

Le vote est demandé sur cette proposition:

POUR: M. le conseiller André Dufour
M. le conseiller Philippe Dufour
M. le conseiller Richard Sirois
Mme le maire Catherine Morissette

CONTRE: Mme la conseillère Sylvie Larouche
M. le conseiller Germain Grenon
M. le conseiller Paul Pineault

Adoptée à la majorité des conseillers(ères).

317-2020

Comité consultatif d'urbanisme – Nomination de membres.

CONSIDÉRANT la vacance à certains postes de membre du Comité consultatif d'urbanisme.

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau nomme les personnes suivantes afin de combler les 2 postes vacants de membre du Comité consultatif d'urbanisme, soit :

- Mme Gisèle Grenon
- M. Régis Simard

M. le conseiller Germain Grenon n'enregistre pas son vote sur cette résolution en invoquant l'article 164 du Code municipal, 300 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

318-2020

Association des propriétaires du village alpin – Aide financière.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accorde une aide financière de 3 200 \$ à l'Association des propriétaires du village alpin pour l'achat de poteaux et pancartes pour les traverses des skieurs situées au village alpin. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

Correspondance:

- 1) Le 3 novembre 2020, M. André Couture, responsable du programme des distinctions honorifiques et du suivi des finances, invitant la Municipalité à soumettre des candidatures dans le cadre de ce programme qui remet à des Québécoises et Québécois en reconnaissance de leur engagement social ou communautaire, la Médaille du lieutenant-gouverneur du Québec.

- 2)** Le 4 novembre 2020, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, transférant à la Municipalité, les résultats approuvés de la proportion médiane et du facteur comparatif pour le rôle d'évaluation 2021.
- 3)** Le 5 novembre 2020, Me Gaston Saucier, avocat pour Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C., informant la Municipalité de la majoration de la mensualité pour leurs services, soit de 500 \$ à 510 \$, à compter d'avril 2021.
- 4)** Le 6 novembre 2020, Mme Diane Labbé, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, informant la Municipalité que le règlement 505 relatif à un emprunt de 386 320 \$ pour des travaux dans le 2^e Rang a été dûment approuvé.
- 5)** Le 10 novembre 2020, M. Bernard Duchaine et Mme Gabrielle Desbiens, respectivement président et directrice de Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean, invitant la Municipalité à renouveler son adhésion à Culture SLSJ pour l'année 2021 (100 \$).
- 6)** Le 10 novembre 2020, M. Jean Boulet, député et ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, invitant la Municipalité à soumettre des candidatures dans le cadre de la 24^e édition des prix Hommage bénévolat-Québec.
- 7)** Le 13 novembre 2020, Mme Nadine Brosseau, de l'Association des propriétaires du village alpin, demandant à la Municipalité, une aide financière de 9 000 \$ pour aider à l'entretien du bâtiment communautaire et à l'organisation d'activités pour les jeunes de ce secteur.
- 8)** Le 13 novembre 2020, Mme Claudine Lachance, du cabinet de la ministre du Tourisme, accusant réception de la correspondance relative à l'atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie.
- 9)** Le 13 novembre 2020, Mme Élise Bonneville, directrice du Collectif petite enfance, invitant la Municipalité à participer à la Grande semaine des tout-petits qui s'est tenue du 15 au 21 novembre dernier.
- 10)** Le 16 novembre 2020, Mme Sophie Bolduc, du Réseau Biblio Saguenay-Lac-St-Jean, transmettant à la Municipalité le palmarès des lectures préférées des maires de notre région.
- 11)** Le 17 novembre 2020, Mme Katia Petit, sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, informant la Municipalité que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a été désigné comme responsable pour la réception et la création d'un répertoire des données géographiques ainsi que des adresses municipales pour les rendre accessibles aux centres d'urgence 9-1-1.
- 12)** Le 18 novembre 2020, M. Jean-Eudes Tremblay, président de la Fondation Lynda Gauthier, remerciant la Municipalité pour son apport à cet organisme.

- 13) Le 19 novembre 2020, Capitaine Sylvain Rondeau et M. Paul Pineault, respectivement commandant pour le Corps de Cadets 2864 et conseiller répondant pour la Municipalité, demandant à la Municipalité, une aide financière de 2 000 \$ pour aider à offrir des activités de qualité à leurs membres.
- 14) Le 19 novembre 2020, Mme Mylène Aubry, copropriétaire du Relais La Chapelle, sollicitant de la Municipalité, un appui à leur demande à l'effet que les relais de motoneiges demeurent ouverts pour la prochaine saison pour assurer la sécurité des nombreux utilisateurs.
- 15) Le 23 novembre 2020, Mme Fanny Guérin, du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, invitant la Municipalité à les soutenir en posant des gestes concrets pour soutenir les femmes, leurs enfants et les maisons d'aide et d'hébergement dans notre région et en adoptant une résolution d'appui.
- 16) Le 1^{er} décembre 2020, Mme Cindy Coulombe, coordonnatrice pour Transports Adaptés Saguenay-Nord, transmettant à la Municipalité, le montant à prévoir par municipalité pour ce service et les dates de versement pour l'année 2021.
- 17) Le 2 décembre 2020, Mme Marie-Ève Sasseville, présidente pour le Regroupement des maisons de jeunes de la région du Saguenay-Lac-St-Jean, sollicitant un appui financier de la municipalité pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs et projets.
- 18) Le 2 décembre 2020, M. Frédéric Perreault, directeur régional pour le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec, transmettant à la Municipalité des informations relatives à une consultation en regard du projet d'implantation d'une ligne de distribution électrique de 44 kV et moins sur notre territoire (nord du lac Sébastien).
- 19) Le 3 décembre 2020, Mmes Lynda Émond et Geneviève Migneault, respectivement coordonnatrice aux loisirs et présidente du Club de patinage artistique Les Étoiles Filantes, demandant à la Municipalité, une résolution d'appui à leur demande d'aide financière auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du Programme de dons et commandites.

319-2020

Services professionnels – Avocats - Mensualités.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau renouvelle pour l'année 2021 l'offre de services professionnels reçue le 5 novembre 2020 de *Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, s.e.n.c.* relativement aux services suivants :

- Tout avis juridique oral ou écrit, à la demande du maire, du directeur général et secrétaire-trésorier ou du responsable de l'émission des permis et certificats;

- Rencontre, à demande, avec le conseil à la Municipalité ou à nos bureaux avec le maire, le directeur général et secrétaire-trésorier et le responsable de l'émission des permis et certificats. (Maximum deux rencontres par année incluses);
- Préparation de tout projet de règlement, résolution ou avis de motion jugé nécessaire par le conseil, le maire, le directeur général et secrétaire-trésorier;

* Certaines exclusions mentionnées à l'offre s'appliquent.

Les services ci-haut mentionnés seront offerts suivant une mensualité de 510 \$, T.P.S. et T.V.Q. en sus, et ce, peu importe le nombre d'interventions hebdomadaires, mensuelles ou annuelles.

Tout autre service requis se réalisant pour l'année 2021 aux taux horaires ci-bas :

- | | |
|---------------------|--------|
| • Gaston Saucier | 240 \$ |
| • Claude Gaudreault | 225 \$ |
| • Serge R. Simard | 200 \$ |

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

320-2020

**Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean – Adhésion –
Renouvellement.**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau renouvelle pour l'année 2021 son adhésion à Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean au coût 100 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

321-2020

**Association des propriétaires du village alpin – Aide financière –
Saison 2020-2021.**

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse à l'Association des propriétaires du village alpin une subvention de 9 000 \$ afin d'aider à l'entretien et au fonctionnement du centre de loisirs du village alpin pour la saison 2020-2021. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

322-2020

Corps de cadets 2864 – Aide financière - 2021.

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse en 2021 une subvention de 2 000 \$ au Corps de cadets 2864 de Saint-David-de-Falardeau afin de soutenir le financement des activités de cet organisme. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

323-2020

Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale – Municipalité alliée contre la violence conjugale.

CONSIDÉRANT que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police de Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau se proclame *Municipalité alliée contre la violence conjugale*. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

324-2020

CPA Les Étoiles Filantes - Programme "Dons et commandites" de la MRC du Fjord-du-Saguenay – Appui.

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de St-David-de-Falardeau appuie la demande du Club de patinage artistique Les Étoiles Filantes, dans les cadres du programme "Dons et commandites" de la MRC du Fjord-du-Saguenay, pour une aide de 2 000 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

325-2020

Changement de zonage – Processus de modification.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau entreprenne le processus de modification au zonage visant à créer une zone qui inclurait l'ancien bâtiment de la Caisse Desjardins appartenant maintenant à la municipalité et où seraient autorisées diverses activités commerciales afin de redynamiser ce secteur central de la municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

326-2020

Acceptation des comptes – Au 7 décembre 2020.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que les dépenses suivantes soient et sont acceptées ; et que M. le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé à en faire le paiement.

39084 - Bell Canada	1 237,09 \$
39085 - Dépanneur St-David enr.	597,71
39086 - Hydro Québec	7 210,11
39087 - Ministre des finances	117,00
39088 - SSQ, Société d'assurance-vie inc.	7 471,09
39089 - Conseiller Forestier Roy inc.	5 691,27
39090 - Dépanneur St-David enr.	293,98
39091 - Hydro Québec	3 490,36
39092 - Larouche, Fabien M.	29,20
39093 - Dépanneur St-David enr.	586,53
39094 - Ministre des Finances	389 812,00
39095 - Les résidences Monts-Valin	5 000,00
39096 - Bell mobilité inc.	445,47
39097 - Condos Boréale inc.	5 000,00
39098 - Hydro Québec	13 451,48
39099 - Ministre des Finances	445,33
39100 - Rossignol, Jean-Michel	10 000,00
39101 - Vidéotron S.E.N.C.	142,34
39102 - Dépanneur St-David enr.	442,59
39103 - 9190-0738 Québec inc.	964,84

39104 -	Association des propriétaires du village alpin	1 566,50
39105 -	Déneigement H.P. Grenon inc.	716,67
39106 -	JRM excavations	70 842,93
39107 -	JRM excavations	7 150,00
39108 -	Société d'Alzheimer de la Sagamie	100,00
39109 -	Tremblay, Benoît	110,00
39110 -	Valineige SA	28 522,13
39111 -	Dépanneur St-David enr.	203,76
39112 -	Dupuis, Louis	5 000,00
39113 -	Hydro Québec	5 322,45
39114 -	Latulippe, Jean-François	5 000,00
39115 -	Ministère du Revenu du Québec	20 671,86
39116 -	Prud'homme, Bruce	5 000,00
39117 -	Receveur général du Canada	8 283,27
39118 -	Vidéotron S.E.N.C.	236,20
39119 -	9190-0738 Québec inc.	11 771,72
39120 -	ADT Canada inc.	113,65
39121 -	Allard, Francine	392,50
39112 -	Archambault	399,21
39123 -	Article promotionnel Daniel Dupuis	335,16
39124 -	Asphalte Ultra	2 290,88
39125 -	Asphalte Henri Laberge inc.	24 870,33
39126 -	A.Q.A.I.R.S.	327,68
39127 -	Astus inc.	269,04
39128 -	Batterie spécialité	18 231,04
39129 -	Blackburn et Blackburn inc.	513,58
39130 -	Boivin et Gauvin inc.	2 051,15
39131 -	Boulay Auvent camping	23,00
39132 -	Capitale gestion financière	25,44
39133 -	Cégep de St-Laurent	1 488,93
39134 -	CRSBP Saguenay-Lac-Saint-Jean	19,50
39135 -	Centre alternateur démarreur L.T.	114,87
39136 -	Annulé	0,00
39137 -	Annulé	0,00
39138 -	Annulé	0,00
39139 -	Annulé	0,00
39140 -	Centre du Bricoleur	3 954,24
39141 -	Club de compétition Le Valinouët	500,00
39142 -	Constructo SEO	3,82
39143 -	Construction J.R. Savard	7 796,40
39144 -	Construction S.R.B.	483,76
39145 -	Déneigement H.P. Grenon inc.	3 355,00
39146 -	Développement Falardeau	3 161,81
39147 -	Duchesne Gaston, entrepreneur	1 339,46
39148 -	École St-David	900,00
39149 -	Encreco inc.	518,67
39150 -	Entretien N. Lemaire	5 000,00
39151 -	Annulé	0,00
39152 -	Eurofins Environex	4 434,68
39153 -	Annulé	0,00
39154 -	Annulé	0,00
39155 -	Excavation Claude Larouche inc.	37 141,52
39156 -	Extermination Tremblay et Lemieux inc.	38,52

39157 - Fonds d'information sur le territoire	115,00
39158 - Forestier N.S.R.	1 057,77
39159 - Fortin, Carol	250,00
39160 - Fournitures de bureau M.S.	366,47
39161 - Garage Gaudreault inc.	436,91
39162 - Gaudreault, Saucier, Simard, avocats	574,88
39163 - Ger-Ro construction inc.	219 054,48
39164 - Gesticonfort inc.	3 545,95
39165 - GHD consultants ltée	3 257,90
39166 - Global TI/Bell	454,15
39167 - Groupe Sani-tech inc.	1 465,93
39168 - Groupe Synergis	3 334,28
39169 - Info page inc.	112,57
39170 - Inter-Lignes	347,15
39171 - JRM excavations	10 535,16
39172 - J. Sirois électrique inc.	30,84
39173 - K+S sel Windsor ltée	3 136,52
39174 - Lachance asphalte	13 222,13
39175 - Lapointe Réjean	85,00
39176 - Lessard, Tremblay, notaires	574,88
39177 - Location d'outils Simplex	540,89
39178 - Léon-Maurice Villeneuve excavation inc.	3 949,39
39179 - Maîtres d'œuvre (1993) inc.	3 679,20
39180 - Marché Falardeau	150,00
39181 - Morissette, Catherine	30,23
39182 - MRC du Fjord-du-Saguenay	21 097,65
39183 - Municipalité de St-Honoré	347,00
39184 - Norda Stelo	9 925,08
39185 - Paul, Marcel	414,00
39186 - P.G. solutions inc.	729,53
39187 - Pic construction co. ltée	525,90
39188 - Pièces d'autos Ste-Geneviève	863,73
39189 - Produits sanitaires Belley	243,18
39190 - Produits B.C.M. ltée	17 404,37
39191 - Produits sanitaires Lépine inc.	302,86
39192 - Le Progrès, Le Quotidien	3 951,71
39193 - Prud'homme, Bruce	431,16
39194 - Quincaillerie Brideco ltée	194,41
39195 - Raymond Munger (1983) inc.	25 452,60
39196 - Réal Huot inc.	15 507,80
39197 - Régie des matières résiduelles	1 858,19
39198 - Remorquage et transport S.O.S. Saguenay	574,87
39199 - Sanidro inc.	5 180,09
39200 - Sécal instruments inc.	1 069,76
39201 - Services Matrec	18 489,71
39202 - Services internet Sag-Lac Wimax inc.	195,35
39203 - Services électroniques Magyar	57,49
39204 - Société canadienne des postes	1 158,90
39205 - Spécialités YG ltée	275,52
39206 - S.P.I. sécurité inc.	891,78
39207 - SPME Québec inc.	440,70
39208 - SSQ, Société d'assurance-vie inc.	6 999,41
39209 - Station service Mercier et frères inc.	2 664,88

39210 - States chemical solutions ltd	1 246,09
39211 - Stelem (Canada) inc.	8 572,54
39212 - Transporteurs en vrac de Chicoutimi	9 354,55
39213 - Tremblay, Rémi	33,51
39214 - Usinage Z.M.M. inc.	682,74
39215 - Variétés L.C.R. inc.	479,36
39216 - Ville d'Alma	1 724,63
39217 - Wolter kluwer Québec ltée	831,60
39218 - WSP Canada inc.	6 664,30

Je, soussigné, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie par la présente, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites sont autorisées par le conseil de la susdite municipalité.

Daniel Hudon
Secrétaire-trésorier et directeur général

M. le conseiller Germain Grenon n'enregistre pas son vote sur cette résolution en invoquant l'article 164 du Code municipal, 300 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (20 h 40).

Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**MME CATHERINE MORISSETTE
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON
SECÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**